

Image not found or type unknown



Un contrat de 39 heures est-il légal?

Par **pierson_old**, le **18/09/2007** à **17:27**

Bonjour, rnrnnon me propose un contrat de 39 heures sans RTT ni heures supplémentairesrnest-ce légal ? et si cela ne l'est pas puis-je refuser de signer même si l'employeur prépare mon contrat?rnrnMerci de me répondre au plus vite.rnrnbien cordialement,rnrnCatherine P.